Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/04/18	24/04/2018	2018-ARA-DP-01184

1. Intitulé du projet

Construction d'une centrale hydroélectrique sur le Doron de BOZEL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: SARL ADONIS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: M. Vincent MONGELLAZ

RCS / SIRET: 5 1 4 5 4 1 5 3 1 0 0 0 1 8 | Forme juridique: SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
29 : Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique - Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4.50 MW	Projet retenu : 3.60 m de chute brute - Q équipement = 10 m3/s - Pmax brute = 353 kW
10: IOTA conduissant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur supérieure à 100m 21d. Installations et ouvragers destinés à retenir les eaux ou à les stocker constituant un obstacle à la continuité écologique ou à l'écoulement des crues entraînant une différence dde niveau supérieure ou égale à 50 cm pour le débit moyen annele de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval du barrage ou de l'installation - **correction de l'autorité environnementale**-	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La réalisation du projet va nécessiter la création :
* d'une piste d'accès ,
* d'un canal d'amenée (environ 15 m) ,
* d'un canal de fuite (environ 32 m) ,
* du génie civil nécessaire à la pose de la vis ,
* d'un local technique ,
* d'un seuil en dur permettant la mise en place d'un clapet de 10 m à la cote 814.30 NGF ,
* des ouvrages nécessaires à la continuité écologique = ouvrage de dégravement et passe à poissons.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une unité moderne de production hydroélectrique à hauteur de 1 460 000 kWh/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage général des travaux, donné à titre indicatif a ce stade du projet et sous réserve d'étude plus approfondie, est le suivant :

o Réalisation d'une rampe d'accès au site par la rive droite,
o Création des batardeaux amont et aval,
o Terrassement et génie civil lie a la vis et la passe a poissons, création de la prise d'eau et des canaux d'amenée et de fuite,
o Déplacement des batardeaux pour isoler le futur clapet de décharge, les écoulements du Doron s'effectuant alors via les canaux d'amenée et de fuite nouvellement créés,
o Création du radier bétonné du clapet de décharge,
o Mise en place du clapet de décharge,
o Retrait des batardeaux isolant le clapet,
o Mise en place de la vis hydraulique par grutage,
o Remplissage de la retenue,
o Mise en service et récolement.

Pendant les travaux, les débits transiteront par le lit mineur du Doron. Lors de la réalisation du clapet de décharge, les débits transiteront par les canaux d'amenée et de fuite nouvellement créés, ce qui nécessitera la mise hors d'eau partielle du tronçon court-circuite sur un linéaire de 60 m environ. Des mesures seront préconisées pour réduire cet impact (réalisation d'une pêche de sauvegarde, réduction de la durée des travaux au minimum nécessaire, restitution du débit réserve par la buse de dessablage, mise en place d'un débit minimum via la vanne de dégravage).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un débit minimum sera instauré. Il atteindra 1.2m3/s. Il transitera via la passe à poissons et une échancrure située en rive droite du clapet. Lorsque le débit dans le cours d'eau atteindra le débit réservé + le débit d'armement (2.6 m3/s), la centrale se mettra à fonctionner jusqu'à un débit maximal de 10 m3/s (11.2 m3/s dans le cours d'eau). Au delà de ce débit, la vanne de dégravage sera ouverte et le clapet sera progressivement abaissé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un radier dans le lit du Doron de BOZEL	8 ml hauteur 2 m
Mise en place d'un clapet	15 ml
Création d'un canal d'amenée	32 ml
Création d'un canal de fuite	Pmax brute 257 kW
Mise en place d'une unité de production	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de BOZEL lieu-dit "Près de la Chèvre"

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 6 _ ° 6 4 ' 4 5 " 6 4 **Lat.** 4 5 ° 4 3 ' 9 6 " 5 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN commune de BOZEL prescrit le 16/09/2002 Absence de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☒	Site Natura 2000 "Massif de la Vanoise" situé à environ 1.5 km du site du projet - correction de l'autorité environnementale-
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement du débit d'alimentation de la vis via un canal d'amenée de 15 m et restitution par canal de fuite de 32 m. Qmax prélevé = 10 m3/s Maintien d'un débit réservé dans le tronçon court-circuité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Des travaux de terrassement seront nécessaires à l'implantation de la centrale mais il n'y aura pas de mouvement de matériaux hors du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux concernent une emprise limitée. Le secteur d'implantation présente un faible intérêt floristique et faunistique. Des ouvrages permettant le maintien de la continuité écologique seront réalisés dans le cadre du projet : passe à poissons et vanne de dégravage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Faible emprise concernée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le risque mouvements de terrains est à considérer dans le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Passage régulier d'un VL pour surveillance du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le bruit généré par l'installation respectera les normes en vigueur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site d'implantation est encaissé. Les travaux de génie civil sont limités. La superficie du local technique est restreinte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets recensés sur le secteur concernent : l'aménagement d'un lotissement (commune de Bozel), l'amélioration des abords du plan d'eau (commune de Bozel) et divers travaux d'amélioration des équipements urbains.
Compte tenu de la consistance de ces travaux en projet et de leurs localisations, les incidences liés au projet ne peuvent s'additionner aux incidences de ces travaux aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation. Au vu des éléments précédents, du point de vue de l'interaction et du cumul des effets, nous pouvons donc conclure que la création de nouveaux effets ou l'accentuation des effets attendus seront nuls à très faibles dans le cadre de ce projet hydroélectrique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un débit réservé sera maintenu dans le tronçon court-circuité (1.2 m3/s).
Des ouvrages permettant le maintien de la continuité écologique seront réalisés : passe à poissons et clapet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact avec évaluation environnementale. Un document d'incidences s'appuyant sur la trame d'une étude d'impact a été rédigé. Il met en évidence l'absence d'enjeux sur la faune et la flore et décrit précisément les mesures d'accompagnement relatives aux impacts sur la continuité écologique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le dossier de demande d'autorisation et ses annexes : étude d'incidences, étude hydraulique et étude de continuité écologique.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Bozel le, 6 avril 2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus